

Conférence de presse de Charles de Gaulle sur l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes (16 mai 1967)

Q. - Mon général, ma question sera courte et j'espère qu'elle ne vous prendra pas par surprise. Que pensez-vous des perspectives ouvertes par la demande de l'Angleterre d'entrer dans le Marché commun ?

R. : Cher ami, à la fin des fins, je vais vous répondre sur la question de l'Angleterre par rapport au Marché commun. Vous m'aviez déjà posé la question, il y a quelques mois. Eh bien ! Enfin je m'en vais vous dire ce que j'en pense. Naturellement, je ne préjuge pas de ce que pourraient être éventuellement, je dis éventuellement, des négociations. Je ne parle pas de cela. Je me mets simplement aujourd'hui sur le plan des idées générales, de la considération d'ensemble du sujet. Mais je crois qu'il est nécessaire de la préciser. Le mouvement qui semble porter actuellement l'Angleterre à se lier à l'Europe au lieu de se tenir au large, ne peut que satisfaire la France. C'est pourquoi nous prenons acte, avec sympathie, du progrès que semblent révéler dans ce sens l'intention manifestée et la démarche accomplie par le gouvernement britannique. De notre part, il ne saurait être, d'ailleurs il n'a jamais été question de veto. Il s'agit simplement de savoir si l'aboutissement est possible dans le cadre et dans les conditions de l'actuel Marché commun sans y porter de troubles destructeurs, ou bien dans quel autre cadre et dans quelles autres conditions il pourrait l'être ; à moins qu'on ne veuille sauvegarder ce qui vient d'être bâti, jusqu'à ce que, éventuellement, il apparaisse concevable d'accueillir une Angleterre qui se serait, de son côté, pour son compte, profondément transformée.

J'ai parlé de troubles destructeurs dans le Marché commun. Nous savons tous qu'il a fallu 10 ans de gestation pour le mettre complètement en œuvre. Pour le bâtir il aura fallu un inlassable effort de coopération des Six. Car au traité de Rome lui-même, se sont nécessairement ajoutés des règlements multiples et comportant un minutieux équilibre entre les intérêts propres aux divers Etats membres. Qui ne sait en particulier de quelles confrontations critiques est sorti l'ajustement des productions, des prix, des échanges, des conditions financières que représente la communauté agricole ? Encore reste-t-il aux Six à s'entendre sur les sujets très ardues de l'énergie, des impôts, des charges sociales, des transports, etc. Puis, l'édifice théoriquement achevé, il leur faudra y vivre ensemble, se plier d'année en année, aux règles, aux compromis, aux sanctions qui sont ou y seront fixés. Bref, le Marché commun constitue une sorte de prodige. Y introduire maintenant des éléments massifs et nouveaux au milieu de ceux qu'on a si malaisément accordés ce serait évidemment remettre en cause l'ensemble et les détails, et poser le problème d'une entreprise tout différente. D'autant plus que si on a pu bâtir ce fameux édifice, c'est qu'il s'agissait d'un groupement de pays continentaux, immédiatement voisins les uns des autres, présentant sans doute des différences de dimension mais complémentaires par la structure de leur économie. D'ailleurs les Six forment par leur territoire un ensemble géographique et stratégique compact. Il faut ajouter qu'en dépit, peut-être à cause de leurs grandes batailles d'autrefois, je parle naturellement de la France et de l'Allemagne, ils se trouvent maintenant enclins à s'appuyer mutuellement plutôt qu'à s'opposer. Enfin, conscients du potentiel de leurs moyens matériels et de leurs valeurs humaines tous souhaitent, tout haut ou tout bas, que leur ensemble constitue un jour un élément qui puisse faire équilibre à n'importe quelle puissance du monde.

Par comparaison avec les mobiles qui ont amené les Six à organiser leur ensemble, on comprend pour quelles raisons, pourquoi l'Angleterre qui n'est pas continentale, qui reste par

le Commonwealth, et par sa propre insularité, engagée au lointain des mers, qui est liée aux Etats-Unis par toutes sortes d'accords spéciaux, ne se soit pas confondue avec une Communauté aux dimensions déterminées et aux règles rigoureuses. Tandis que cette Communauté s'organisait, l'Angleterre refusa donc d'abord d'en faire partie et prit même à son égard une attitude hostile comme si elle y voyait une menace économique et politique. Puis elle tenta de négocier pour se joindre à la Communauté, mais dans des conditions telles que celle-ci aurait été étouffée par cette adhésion. Faute que l'essai eût abouti, le gouvernement britannique affirma ensuite qu'il ne voulait plus entrer dans la Communauté et s'appliqua à resserrer ses liens avec le Commonwealth et avec d'autres pays d'Europe groupés autour de lui en une zone de libre-échange. Or, voici maintenant qu'adoptant apparemment un état d'esprit nouveau l'Angleterre se déclare prête à souscrire au traité de Rome quitte à demander à ce que lui soient accordés des délais exceptionnels et prolongés et que pour ce qui la concerne des changements essentiels soient apportés dans l'application. En même temps, elle reconnaît que pour en arriver là il faudrait surmonter des obstacles que la grande clairvoyance et la profonde expérience de son Premier ministre ont qualifiés de formidables.

Ainsi en est-il, par exemple, des règlements agricoles. On sait qu'ils tendent à faire en sorte que les pays de la Communauté se nourrissent de ce qu'elle produit et à compenser, parce qu'on nomme des « prélèvements financiers », tous avantages que chacun pourrait trouver à importer des denrées moins chères venues d'ailleurs. Or, l'Angleterre s'alimente, pour une très large part, au moyen de vivres achetés à bon compte partout dans le monde et, notamment, dans le Commonwealth. Qu'elle se soumette aux règles des Six, voilà sa balance des paiements écrasée de « prélèvements » et, d'autre part, la voilà contrainte à augmenter ce que coûtent, chez elle, les aliments jusqu'au niveau des prix adoptés par les continentaux, à accroître en conséquence les salaires de ses travailleurs et, par-là, à vendre ses fabrications d'autant plus cher et d'autant plus difficilement. Il est clair qu'elle ne peut le faire. Mais, qu'elle entre dans la Communauté sans être réellement astreinte au système agricole des Six, ce système éclate du coup, ce qui bouleverse complètement l'équilibre du Marché commun et enlève à la France une des principales raisons qu'elle peut avoir d'en faire partie.

Une autre difficulté essentielle provient du fait que, chez les Six, il est de règle que les capitaux circulent librement pour favoriser l'expansion, mais, qu'en Angleterre, s'il leur est permis d'entrer, il leur est interdit de sortir afin de limiter le déficit de sa balance des paiements, déficit qui, malgré de méritoires efforts et certains progrès récents, demeure toujours menaçant. Comment résoudre le problème ? Car ce serait pour les Britanniques un risque excessif que de supprimer les écluses qui, chez eux, bloquent les mouvements de l'argent vers l'extérieur et, pour les Européens, il serait insoutenable de faire entrer dans l'organisation un partenaire qui, à cet égard, se trouverait isolé dans un régime aussi exorbitant.

Comment, encore, ne pas voir que la situation propre à la livre sterling empêche le Marché commun de s'incorporer l'Angleterre ? Le fait même que l'organisation des Six libère entièrement leurs échanges mutuels implique nécessairement que les monnaies des pays membres aient une valeur relative constante et que, s'il arrivait que l'une d'entre elles fût ébranlée, la Communauté assurerait son rétablissement. Mais cela n'est possible qu'en raison de la solidité bien établie du mark, de la lire, du florin, du franc belge, du franc français. Or sans qu'on doive désespérer de voir la livre se maintenir, on ne sera pas, de longtemps, assuré qu'elle y parviendra. On le sera d'autant moins qu'elle présente, par rapport aux monnaies des Six, le caractère très particulier d'être, comme on dit, « de réserve », ce qui fait qu'un grand nombre de pays du monde, notamment ceux du Commonwealth, détiennent d'énormes

créances en livres. Sans doute, peut-on tâcher de distinguer le sort de la livre monnaie nationale et celui de la livre monnaie internationale. Sans doute aussi peut-on alléguer, qu'une fois l'Angleterre entrée dans l'organisation, celle-ci pourrait ne pas prendre à son compte ce qu'il adviendrait du sterling. Mais ce ne sont là que jeux de l'esprit. En somme, la parité et la solidarité monétaires sont des conditions essentielles du Marché commun et ne sauraient assurément pas s'étendre à nos voisins d'outre-Manche, à moins que la livre ne se présente, un jour, dans une situation nouvelle et telle que sa valeur d'avenir apparaisse comme assurée, qu'elle soit, elle aussi, dégagée du caractère de monnaie de réserve, qu'enfin ait disparu l'hypothèse des balances débitrices de la Grande-Bretagne à l'intérieur de la zone sterling. Quand et comment en sera-t-il ainsi ?

Ce qui est vrai, dès à présent, au point de vue économique, le serait aussi, éventuellement, au point de vue politique. L'idée, l'espoir, qui ont, dès l'origine, porté les six continentaux à s'unir, tendaient sans aucun doute à la formation d'un ensemble qui serait européen à tous les égards et, de ce fait, deviendrait capable, non seulement de peser de son propre poids en fait de productions et d'échanges, mais encore d'agir un jour politiquement par lui-même et pour lui-même vis-à-vis de qui que ce soit. Etant donné les rapports particuliers qui lient les Britanniques à l'Amérique, avec les avantages et aussi les dépendances qui en résultent pour eux ; étant donné l'existence du Commonwealth et leurs relations préférentielles avec lui, étant donné les engagements spéciaux qui sont encore les leurs en diverses régions du monde et qui, fondamentalement, les distinguent des continentaux, on voit que la politique de ceux-ci, du moment qu'ils en auraient une, s'associerait sans doute, dans certains cas, à la politique de ceux-là. Mais on ne voit pas comment l'une et l'autre pourraient se confondre, sauf si les Britanniques reprenaient, notamment quant à la défense, l'entière disposition d'eux-mêmes, ou bien si les Continentaux renonçaient à faire jamais une Europe qui soit européenne.

Il est vrai que les Anglais - ce qui est bien naturel - envisagent leur participation comme devant automatiquement conduire la Communauté à devenir tout autre que ce qu'elle est. Dès lors, en effet, que leurs mandataires seraient présents dans chacun des organismes dirigeants : Conseil des ministres, conseil des suppléants, commissions, assemblée ; qu'ils y représenteraient la masse très considérable et très particulière des intérêts et des servitudes économiques et politiques de leur pays ; qu'ils y auraient, quant au nombre et quant à l'audience, une importance correspondante ; qu'ils y seraient aussitôt rejoints par les délégations de plusieurs des Etats qui forment aujourd'hui avec eux l'association européenne de libre-échange, il est évident que l'inspiration, les dimensions, les décisions, de ce qui est aujourd'hui l'organisation des Six, feraient place à une inspiration, à des dimensions, à des décisions, complètement différentes. Les Britanniques ne cachent pas, d'ailleurs, qu'une fois dans la place, ils entreprendraient d'obtenir maintes révisions. Pour ce qui est de la France, les conditions dans lesquelles elle s'y trouverait alors, quant à son industrie, son agriculture, son commerce, sa monnaie et, finalement, sa politique, n'auraient plus, à coup sûr, aucun rapport avec celles qu'elle accepte au sein du Marché commun.

En vérité, il semble bien que le changement de situation des Britanniques par rapport aux Six, dès lors que, d'un commun accord, on voudrait y procéder, pourrait comporter le choix entre trois issues.

Ou bien reconnaître que, dans l'état présent des choses, leur entrée dans le Marché commun, avec toutes les exceptions dont elle ne saurait manquer d'être accompagnée, l'irruption de données toutes nouvelles en nature et en quantité qu'elle comporterait forcément, la participation de plusieurs autres Etats qui en serait certainement le corollaire, reviendrait à

imposer la construction d'un édifice tout à fait nouveau, en faisant pratiquement table rase de celui qui vient d'être bâti. A quoi, alors, aboutirait-on, sinon peut-être à la création d'une sorte de zone de libre-échange de l'Europe occidentale, en attendant la zone atlantique qui ôterait à notre continent toute réelle personnalité ?

Ou bien instaurer entre la Communauté d'une part, l'Angleterre et tels et tels Etats de la petite zone « de libre-échange » d'autre part, un régime d'association, tel qu'il est prévu par le traité de Rome, et qui pourrait, sans bouleversement, multiplier et faciliter les rapports économiques des contractants.

Ou bien, enfin, attendre pour changer ce qui est qu'une certaine évolution intérieure et extérieure, dont il semble que la Grande-Bretagne commence à montrer les signes, ait été, éventuellement, menée à son terme, c'est-à-dire que ce grand peuple, si magnifiquement doué en capacités et en courage, ait lui-même accompli, d'abord et de son côté, la profonde transformation économique et politique voulue pour que puisse être réalisée sa jonction aux six continentaux. Je crois bien que c'est là ce que souhaitent beaucoup d'esprits, soucieux de voir paraître une Europe ayant ses dimensions naturelles et qui portent à l'Angleterre une grande admiration et une sincère amitié. Si, un jour, elle en venait là, de quel cœur la France accueillerait cette historique conversion !

[...]